



DATE DE PUBLICATION : 30 mars 2017

Le directeur des Grands Projets Entreprises et Particuliers

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. Pascal TACHON le 4 janvier 2017 ;

Délégation permanente est donnée à M. Hervé DODE, chef du service des Projets Surendettement, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatif à l'exercice des activités du service des Projets Surendettement dans la limite de 30 000 euros (HT), à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service.

Fait à Paris, le 5 janvier 2017

Pascal TACHON